

Jeunes filière Compétition

Saison 2022/2023

Début de saison le 12 septembre 2022

En choisissant l'ASPTT Orléans natation

vos enfants adhèrent au club omnisports « ASPTT d'Orléans », à la Fédération Nationale de la Natation (FFN) et à la Fédération Sportive des ASPTT (FSASPTT).

Vous souscrivez automatiquement à l'assurance choisie par la FFN (mutuelle des sportifs) ou par la FSASPTT (GMF), ou les deux selon votre situation.

Pour plus d'informations consultez notre site : <https://orleans-natation.asptt.com/inscriptions-2022-2023/>

Votre dossier d'adhésion 2022 – 2023 comportera :

- **Votre bulletin d'adhésion 2022-2023 ASPTT Orléans**
- **Votre lettre d'engagement Jeunes Compétition**
- **Votre éventuel certificat médical ***
- **Votre règlement** (chèque à l'ordre de l'ASPTT Orléans natation)
Possibilité d'établir 2 ou 3 chèques (montant de valeur entière) encaissables avant le 15/12/2022

Tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'ASPTT Orléans natation :

<https://orleans-natation.asptt.com/inscriptions-2022-2023/>

Envoyez votre dossier **complet** à :

ASPTT Orléans Natation (Dossier Inscription)
Maison Aquatique 9 rue Beaumarchais
45100 ORLEANS LA SOURCE
asptt-natation-secretariat@laposte.net
07.65.87.84.34

Autres contacts :

Brice Beriain : coach sportif (informations techniques) : asptt.natation.brice@gmail.com 06.61.05.19.75

Eric Pauchard : trésorier (attestation de paiement) : asptto.nat.tres@orange.fr

Marie-Reine Veyret-Rhoulam : responsable (informations administratives) : asptt.natation.saison22.23_mrivr@bbox.fr

* Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est désormais plus exigé pour les mineurs sauf si le jeune sportif répond « oui » à au moins une des questions du questionnaire de santé mineurs.

Lettre d'engagement à joindre à votre règlement et à votre bulletin d'adhésion ASPTT

NOM Prénom du nageur :

NOM Prénom du parent 1 :

NOM Prénom du parent 2 :

Mon activité 2022/2023 :**Formation objectif de compétition (210 euros)**

- Pass' Sports 1 (formation) 2 séances obligatoires par semaine : lundi 17h30 à 18h30 **et** jeudi 18h45 à 19h45
ou lundi 18h à 19h **et** jeudi 17h30 à 18h30
- Pass' Sports 2 (confirmé) 2 séances obligatoires par semaine : lundi 17h30 à 18h30 **et** jeudi 18h45 à 19h45

Compétition (210 euros)

- Pass' Compétition **2 séances obligatoires** par semaine : mardi 18h à 19h **et** vendredi 18h30 à 19h30
- Compétition jeunes **3 entraînements obligatoires** parmi 4 proposés :
- lundi 19h15 à 20h30 mardi 19h15 à 21h
- mercredi 18h15 à 20h jeudi 18h30 à 20h

Mes spécificités (plusieurs coches possibles)

- Je suis postier (*) et souhaite bénéficier de la licence Premium FSASPTT je diminue mon règlement 22 €
- Je suis le 3ème (ou plus) adhérent du même foyer familial je réduis mon règlement de 20 €
- Je suis parrain (joindre bulletin de parrainage) je réduis mon règlement de 40 €
- Je sollicite une attestation de paiement par mail

Ma situation médicale (une seule coche possible)

- Je réponds négativement à toutes les questions du questionnaire de santé pour mineur (que je conserve sans envoyer)
- Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois

Je règle la totalité de ma cotisation 2022/2023 en

- Chèque(s) encaissable(s) à la réception avant le 15 décembre 2022,
- Chèques vacances (hors e-chèque) ANCV,
- Coupons Sport ANCV,
- Pass' Loisir (CAF),
- Pass' Sport (fournir le code)

J'adhère à la FFN et autorise les salariés et les dirigeants de la section Natation à utiliser mes données personnelles fournies sur mon bulletin d'adhésion FSASPTT pour saisir mon adhésion FFN.

Je suis avisé(e) que l'ASPTT Natation fait son maximum pour me proposer mon activité sur la saison complète.

Aucun remboursement ne sera effectué si des incidents techniques survenant durant la saison sur les installations sportives de la ville entraînent une fermeture provisoire de l'établissement.

Je suis conscient de la situation sanitaire et m'adapterai aux consignes qui pourraient m'être imposées par le contexte.

Ma saison commence le 12 septembre 2022 et se termine fin juin 2023. Les activités ne sont pas maintenues durant les vacances scolaires.

La cotisation est annuelle et non remboursable, sauf cas de force majeure.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'ASPTT (<https://orleans.asptt.com/le-club/organisation/>) et m'engage à les respecter.

Date :**Signature du nageur:****Signature d'un parent:**

(*) Sont postiers les salariés et retraités de la poste, leur conjoint et leurs enfants de moins de 20 ans

Version 21 juillet 2022